thèse examinée d'abord avec sympathie avant de susciter une antithèse reprise de Lactance.

Une vue simpliste des choses consisterait à croire qu'Hilaire a voulu opposer une réponse chrétienne à une solution païenne du problème du bonheur. En réalité, Hilaire ne cesse de suivre Lactance, même au moment où la préface du *De Trinitate* semble, au moins provisoirement, mettre le cap sur une morale célébrée par Salluste : c'est Lactance même qui lui en a montré le chemin. Ainsi, dans les premières pages du traité *De la Trinité*, moins dans un souci de polémique que dans une perspective dialectique, s'ordonnent, autour d'un canevas issu de Lactance, les pièces d'une argumentation qui, partie de la noblesse de l'effort humain, s'achève sur le thème de la quête de Dieu. Le raisonnement d'Hilaire contamine idées sallustiennes et points de vue lactanciens, de façon que les premières appellent une suite représentée par les seconds. Cette « contamination », due aux nécessités de la dialectique, est à mi-chemin d'un syncrétisme pagano-chrétien, auquel la théologie d'Hilaire est réfractaire, et d'un *agôn* entre paganisme et christianisme, genre littéraire auquel Hilaire est resté étranger.

J. Doignon.

VI

LE CONFLIT ENTRE *IN* PRÉVERBE ET *IN* PRIVATIF

par Mme F. Bader

Attachée au Centre national de la Recherche scientifique.

Sommaire. — *Le latin présente, théoriquement, un conflit entre* in- *privatif et* in- *préverbe à sens ingressif. Divers procédés, d'ordre phonétique ou morphologique, permettent de parer à cet inconvénient, qui ne se manifeste guère que dans des textes de basse époque.*

1. Homonymes, le préfixe privatif **n̥*- (gr. ἀ-, etc.) et le préverbe **en*- (gr. ἐν-, etc.), tous deux devenus *in*- en latin, pouvaient risquer d'être pris l'un pour l'autre[1] ; il arrive en fait que deux mots latins en

1. Le sujet n'est pas neuf : déjà Vogel (*A. L. L.* 4 (1887), 320-322) signalait des cas d'ambiguïté comme *impigre* (cf. ci-dessous, p. 126 n. 2), et Niedermann, *Essais d'étymologie et de critique verbale*, p. 61, n. 1, puis *I. F.* 26, p. 54, et 29 *Anzeiger*, p. 33 sq., a montré que des mots nouveaux pouvaient naître de termes en *in*- mal compris (cf. § 6). Plus récemment, G. Bendz, *Eranos* 43, p. 40 sq., a posé le problème à propos d'*impigens* chez Cael. Aur., *Acut.* 3, 102, qu'il interprète comme intensif, au contraire de ses prédécesseurs (une des conséquences

in- aient une forme identique, mais des sens soit différents, soit opposés : *infectus* est à la fois le participe de *inficio* et le privatif de *factus* (« non fait ») : *lana infecta conchylio* « laine imprégnée de pourpre » (*inficio*) (Plin., *Nat. H.* 32, 77) / *facta infecta facere uerbis postulo* (Pl., *Truc.* 730) ; *inauratus* signifie « doré » (Cic., *Verr.* 4, 138 : *respondi... neque me postulare ut quicquam contra C. Verrem decerneretur in ea curia in qua inauratam C. Verris statuam uiderem* : ... « dans la Curie où se dresse la statue dorée de Verrès ») ; mais cet *inauratus* a un contraire de même forme, *inauratus* « sans or » : *inauratae mulieris* (Titin., *Com.* 1 : *inauratae atque inlautae mulieris*) ne désigne pas une « femme couverte de bijoux », car *inauratae* est coordonné avec *inlautae*, et Charis., I, 202, 16 K., le glose « *pro non auratae* ».

Le problème de la confusion éventuelle entre les deux *in-* vaut-il la peine d'être posé? Dans toutes les langues, il y a des cas d'homonymie, mais les difficultés qui en résultent n'existent guère qu'au niveau du lexique ; elles s'évanouissent en général dans le discours : pris hors de tout contexte, *inuisus* vaut « envié » aussi bien que « non vu » ; mais le contexte écarte l'ambiguïté, à moins que l'auteur n'en joue volontairement[1], ou qu'il n'y ait une rare maladresse d'expression.

2. Au reste, le latin ne manquait pas de moyens pour tourner la difficulté, si elle avait été gênante. Pour éviter l'emploi d'un privatif en *in-*, il pouvait recourir à des locutions périphrastiques : avec *non* ou *haud* + adjectif ; avec *male* + adjectif (tour surtout fréquent à basse époque, plus expressif et plus péjoratif que le privatif : *male sanus* > *malsain*, etc.)[2] ; avec *sine* + substantif (*sine bello* = *imbellis*) ; il pouvait aussi recourir à d'autres préfixes privatifs de nuances variées : *dis-* (qui indique le contraire : *difficilis*) ; *ue-* (péjoratif : *uecors* « insensé ») ; *de-* (*deceruicatus* « qui n'a plus de cou »), et *ex-* (*elinguis* « qui n'a plus de langue »), marquant la dépossession. Or il n'apparaît pas que l'emploi de ces divers procédés, là on où les rencontre, soit jamais commandé par le souci d'éviter une ambiguïté.

3. Dans certains cas, l'homonymie n'existe même pas au niveau du lexique : le vocalisme, qu'il soit représenté par une brève ou par une diphtongue, peut être différent, selon que le terme en *in-* est privatif ou préverbé. Alors, la forme préverbée a le traitement intérieur (*incipio*, *inceptus*) ; mais, au moins dans un certain état de langue, le second membre du privatif a le traitement initial (*incaptus*, Hier.). Ainsi une

de l'hydrophobie est décrite comme *impigens leuandi uoluntas* : « un désir *impigens* de vomir » : « infatigable »? « lassé »?).

1. Nous n'avons trouvé aucun exemple d'amphibologie voulue, même chez les comiques Ce fait peut montrer que la confusion n'existait pas réellement.

2. Sur l'emploi de *male* comme préfixe privatif, voir Wackernagel, *Vorlesungen über Syntax*, 2e éd. (Bâle, 1928), II, 255.

forme préverbée à vocalisme distinct de celui du simple se distinguera d'un privatif à même vocalisme que ce dernier (*captus*) : de *laedo*, on a un composé *illido* « frapper », dont l'adjectif en *-to-* est *illisus*, *e. g.* Sen., *Q. Nat.* 2, 27, 4 : *illisae inter se manus* « mains frappées l'une contre l'autre », mais sur *laesus* est fait un privatif *illaesus* « non frappé » : Ov., *Met.* 2, 826 : (*cancer solet*) *inlaesas uitiatis addere partes* « le cancer gagne les parties saines après les parties infectées ». L'unité phonétique du mot est moindre quand celui-ci est un privatif que lorsqu'il est préverbé.

Les deux séries se rejoignent cependant à certains endroits : il y a trois cas où le critère phonétique ne joue pas. — Ou bien la nature de la voyelle est telle que le traitement intérieur est identique au traitement initial : *inclinis* veut dire en général « incliné » (Val. Fl. 4, 308, etc.), mais il se trouve aussi signifier le contraire, et par exemple traduire ἀκλινής chez Manil. 1, 598 (selon qui les révolutions des astres se font *inclines*) ; la réduction de la diphtongue **ei* à *ī* ayant lieu en toutes positions en latin, aucune recomposition n'est ici possible. — Ou bien, la forme verbale elle-même se trouve être recomposée : rien dans la forme ne distingue l'*insaeptus* « entouré » de Sen., *Ben.* 4, 19, 1, de l'*ins⟨a⟩eptum* « *non s⟨a⟩eptum* » de P. Fest. 99, 12. — Ou bien enfin, le privatif lui-même comporte le vocalisme intérieur[1] : en regard de *inquisitus*, adjectif en *-to-* de *inquiro* (*e. g.* Liv. 10, 40, 10 : *corpus magna cum cura inquisitum*), le privatif (« non recherché ») a deux formes : chez Naevius, *inquaesitus* (*Com.* 13 : *nimium arte colligor. Cur re inquaesita colligor*?), chez Plaute, *inquisitus* (*Amph.* 847 : *istam rem inquisitam certum est non amittere*[2] : « je suis bien résolu à ne pas abandonner l'affaire sans l'avoir éclaircie »).

4. Dans d'autres cas, ce n'est pas le phonétisme[3], mais la dérivation qui institue une distinction au niveau du lexique : sur *limus* « boue », on a un privatif *illimis* (Ov., *Met.* 3, 407 : *fons erat illimis, nitidis argenteus undis* : « c'était une source limpide, argentée, aux eaux brillantes »),

1. Sur *aequus* est fait *iniquus* privatif, et si au même sens *inaequus* est incorrect à l'époque de Cicéron (*Or.* 159 : *iniquum, non inaequum*), il se trouve à titre de variante chez Pl., *Poen.* 504, et de façon plus vivante chez les juristes du IVe siècle (Ulp., *Dig.* 33, 1, 3, 2, etc.).

2. Noter que cet exemple de Plaute est donné *s. u. inquiro* par le dictionnaire d'Oxford, qui fait donc de *inquisitus* un préverbé. La traduction de M. Ernout (Paris, Les Belles-Lettres, 1959), que nous empruntons, ne laisse cependant aucun doute sur le sens privatif du mot, encore assuré par le vers 1017 de la même pièce (avec figure étymologique) : *Nam me quam illam quaestionem inquisitam hodie amittere | Mortuum satiust*, traduit (*Ibid.*) : « (Je veux) continuer mon enquête... Plutôt mourir que de laisser la question sans réponse. »

3. Un autre critère phonétique pourrait tenir compte de l'assimilation ou de la non-assimilation de *in-* à une éventuelle consonne initiale du second membre de composé : *in-* préverbe s'assimile régulièrement, mais non pas *in-* privatif : cf. les exemples donnés de *inlautae* (§ 1), *illisus* / *inlaesus* (§ 3), *illuuies* / *inluuies* (§ 6), *irruptus* / *inruptus* (§ 5). Mais cette question mériterait une étude particulière, que nous n'aborderons pas ici.

et un non-privatif *illimatus* (Col. 9, 7, 4 : *luto frondibus illimatis* « feuillages souillés de boue »). En pareil cas, les non-privatifs sont en *-to-*, et les privatifs ont des formes diverses ; le procédé est vivant toutes les fois que le verbe est un dénominatif formé par adjonction d'un préverbe à un substantif simple (*illimo* < *in* + *limus* ; *considero* < *con* + *sidus*, etc.) ; la forme la plus anciennement attestée du verbe est alors en général une forme nominale, celle même de l'adjectif en *-to-*, ici en cause, et qui diffère du privatif. Le fait est fréquent en bas-latin, où les verbes du type *illimo* sont assez nombreux ; ainsi, sur *substantia* est fait un *insubstantiatus* « entré dans la substance », qui traduit ἐνυπόστατος (Mar. Vict., *Arr.* 1, 26) ; or *substantia* a des dérivés *substantialis* et *substantiuus*, sur lesquels peuvent être bâtis des privatifs : *insubstantialis* (Mar. Vict., *Gen. diu.* 13, etc.), *insubstantiuus* (Ambr., *Hex.* 1, 2, 7) « sans substance », qui rendent ἀνυπόστατος. Ou encore, sur *caro* est fait *incarno*, dont le premier exemple est *incarnatus* « fait chair » (*Verbum Dei incarnatum*, Novat., *Trin.* 24), qui s'oppose à *incarneus* « sans chair » (Mar. Vict., *Ad Iust.* 15 : *non potest oriri... incarneo caro*), lequel est fait sur un adjectif dérivé de *caro*.

Occasionnellement, des distinctions analogues existent pour des substantifs. Pour parler de « faux griefs », Commodien, *Apol.* 848, emploie *falsa incrimina*, mais dans l'Itala, *Phil.* 3, 14, « l'absence de grief » est désignée par *incriminatio*.

5. Un troisième ordre de faits qui institue des distinctions commodes au niveau du lexique consiste en l'emploi de privatifs surcomposés, pour les adjectifs verbaux en *-tus* et en *-bilis*. Ce procédé, qui apparaît dès le latin classique, se développe notablement à l'époque d'Auguste, en particulier chez Ovide[1], et surtout en bas-latin. Si *inclinis* est ambigu dans le lexique (§ 3), cela n'est pas vrai de l'adjectif, ou plutôt des adjectifs en *-to-* correspondants : à *inclinatus* « incliné », adjectif d'*inclino*, s'oppose *indeclinatus* (Ov., *Trist.* 4, 5, 24 : *indeclinatae amicitiae* « amitié qui ne décline pas »). Le contraire de *ploratus* ne se trouve pas, en fait, sous la forme *imploratus*, qui est réservée à l'expression du positif (adjectif d'*imploro*), mais *indeploratus*, où *-de-* n'a pas de valeur bien nette (Ov., *Met.* 11, 670 : *nec me | Indeploratum sub inania Tartara mitte* : « ne me laisse pas partir sans m'avoir pleuré vers les ombres du Tartare »). La situation confuse due à la coexistence de deux *inqui-*

1. Comme surcomposés privatifs bâtis sur des termes préverbés, nous avons relevé, compte non tenu de ceux où la surcomposition n'était plus sensible (type *inapertus* : *aperio* < **ap* + **uerio*), une quinzaine de termes jusqu'à la fin de la République, environ 65 du début de l'Empire jusqu'au IIe siècle (Gell., Apul.), et 150 ensuite, parmi les adjectifs en *-to-* ; et parmi les adjectifs en *-bilis* 9, puis 20, puis 180 environ respectivement aux mêmes époques.

situs (§ 3) trouve un remède dans la création d'un *irrequisitus* « non recherché » (Sid., *Ep.* 9, 3, 2), sensiblement de même sens que le privatif *inquisitus*, qui n'est pas surcomposé. Pour parer à la confusion éventuelle du participe d'*irrumpo* (V. Fort. 4, 529 : *irruptis foribus* « les portes ayant été rompues »), et du privatif de *ruptus* (Hor., *Od.* 1, 13, 18 : *felices ter et amplius / Quos inrupta tenet copula* : « un lien indissoluble »), c'est *indiruptus* que les auteurs chrétiens emploient pour traduire ἀρραγής (*Conc. S.* 2, 2, p. 43, 21). A côté de l'adjectif *immixtus* « mélangé » (*immisceo*), Boèce fait, pour traduire ἀμιγής : *immixtus* « non mélangé » (*Porph.*, p. 125, 127) ; mais un autre privatif, bâti sur un adjectif déjà préverbé lui-même, évitera toute confusion : pour rendre ἄμικτος, c'est *incommixtus*, à peu près contemporain d'*immixtus*, privatif, qu'emploie Eustath., *Hex.* 2, 7 c. 888 4.

Le procédé est déjà classique : si Cicéron a un privatif *immutabilis* « qui ne change pas » (*Rep.* 3, 2 : *immutabilis et aeterna res*) de même forme que l'*immutabilis* « qui change » de Plaute (*Epid.* 577 : *uestitum atque ornatum immutabilem* (*habet haec*) « elle change de vêtements et d'atours »), c'est un surcomposé que Varron (*L. L.* 9, 9) et Cicéron (notamment dans la même œuvre que celle où il emploie *immutabilis* : *Rep.* 2, 57) utilisent pour distinguer dans la forme le privatif du préverbé : *incommutabilis*. On notera même des cas en bas latin où c'est le préverbe *in-* qui est employé pour former le privatif surcomposé : d'*inuestigo*, on a un dérivé *inuestigabilis* « qu'on peut découvrir » (Lact., *Inst.* 3, 27, 13), qui a la même forme que le privatif *inuestigabilis* « qu'on ne peut découvrir » (Tert., *Herm.* 45) ; or le privatif le plus vivant (on en a une demi-douzaine d'exemples) est *ininuestigabilis* (Tert., *Adv. Marc.* 2, 2, etc.), et au VI^e^ siècle, Verecundus, *Cant. Hab.* 28, crée *ininuestigandus*[1].

6. Il s'en faut de beaucoup, pour autant, que ces distinctions reposant sur le phonétisme, ou sur la dérivation, ou sur la recomposition, éliminent toutes les ambiguïtés formelles. A toute époque, celles-ci ont existé en latin, et il est remarquable que le nombre s'en accroît en bas-latin. Sur *timoratus* est fait *intimoratus* qui dans l'Itala, *Prov.* 19, 22 (*cod. e*), traduit ἄφοβος, et *intimoratus* « saisi de crainte » : Itala, *Act.* 22, 9 (*cod. e*) ; sur *quietus*, un privatif bien connu, mais aussi un *inquietus* positif, qui dans les *Didasc. Apost.* 22, 27, traduit ἥσυχος. L'adjectif de base peut être en *-nt-* : *impotens* n'est pas seulement le privatif (*e. g.* Liv. 9, 14, 5 : *gens impotens rerum suarum* « nation incapable de se gouverner »), mais il vaut aussi plus tard (Petr., Prud., etc.) « *ualde potens* »,

1. D'autres surcomposés ainsi bâtis sur des termes préverbés en *in-* sont *ininuestigatus*, Hormisd., p. 483 M. ; *inintensibilis* (v. l. *-tenti-*), Boeth., *Porph.* 2, 15, 18 ; *inincusabilis* Iren. 2, 17, 10 ; *ininhabitabilis*, Hier., *Ier.* 3, 17, 6.

comme l'indique Non. 129, 6 : ainsi, Novell. Maior. 7 *pr.* : *uti uolunt patrociniis impotentum* « ils veulent se servir de la protection des puissants ». L'adjectif simple peut avoir une forme autre : *intremulus* qualifie d'une part une « main qui tremble » (cf. *intremo*) chez Aus., *Epit.* 34, 4, mais d'autre part, chez Cassiod., *Var.* 12, 19, 2, un pont de bateaux qui est stable (cf. *tremulus*).

Dans l'ordre des substantifs, *illuuies* « fait de ne pas se laver » apparaît depuis Lucilius, au milieu d'autres termes indiquant la « saleté », qui en garantissent le caractère privatif (26, 45 : *hic cruciatur fame, frigore, inluuie, imperfundie, imbalnitie, incuria*) ; il existe d'autre part un verbe *illuo*, dont l'abstrait *illuuio* semble distingué par son suffixe de ce privatif (*illuuio*, par exemple, chez Chalcid., *Comm.* 128, traduit κατακλυσμός). Mais, pour désigner le « déluge » (positif), c'est *illuuies* qu'on trouve chez Drac., *Laud.* 2, 407. *Immutatio* est employé pour le « changement » (Aug., *Agon.* 7, 8, etc.), et pour l' « immutabilité » (Vigil. Thaps., *C. Eut.* 4, 19, etc.).

On notera au reste, dans la langue vulgaire et la langue tardive, des erreurs manifestes sur la valeur de *in-* pour certains composés dont le second terme n'était plus clair au sentiment des Latins. On citera ici trois exemples de privatifs pris pour des intensifs, et remplacés par ce qu'on pensait être le simple (non intensif) correspondant : *iuria*, employé dans une épitaphe de Rome comme synonyme de *iniuria* (*C. I. L.* VI 17072 : *ne quis pos(t) me iuriam facit*) ; *becilli*, donné comme synonyme de *imbecilli* (*C. G. L.* V 563, 6 : « aegroti, infirmi, insani ») ; *columis*, donné comme synonyme de *incolumis* (« saluus, sospes » *C. G. L.* V, 446, 48)[1].

7. Comme nous l'avons indiqué en commençant (§ 1), lorsque la langue possède deux termes homophones en *in-*, l'un préverbé, l'autre privatif, le contexte ne laisse presque jamais place au doute quant au sens. Alors qu'il est choisi par différents auteurs comme exemple d'ambiguïté[2], *impigre* apparaît éclairé par son entourage chez Liv. 32, 16, 11 : *oppidani primo haud impigre tuebantur moenia* ; *dein fessi... ad deditionem inclinarunt*. En soi, *impigre* ne peut être que l'adverbe privatif correspondant à l'adjectif privatif *impiger*, et attesté encore chez Pl., *Rud.* 915 (*de nocte multa impigreque exsurrexi* : « je me suis levé bravement et sans paresse »), et Sall., *Iug.* 88, 2 (*Marius impigre prudenterque suorum et hostium res pariter adtendere* : la surveillance de Ma-

1. Selon Niedermann, *Essais* 61, n. 1, le processus est le suivant ; « l'emploi de *in-* au sens augmentatif s'étant assez largement implanté dans la latinité de la fin de l'Empire, cette nuance sémantique finit par se communiquer aussi à des composés beaucoup plus anciens, dans lesquels *in-* avait une valeur étymologique tout autre ».

2. L'exemple est donné par Vogel et Bendz, *loc. cit.* (voir p. 121, note 1).

rius sur ses troupes et sur celles de l'ennemi s'exerce *impigre prudenterque*, « de façon active et prudente »). Dans l'exemple controversé de Tite-Live, toute la question est de savoir si le texte est correct (« ils se défendaient d'abord, mais non sans mollesse »), ou s'il faudrait songer à le corriger en supprimant *haud* (« ils se défendaient d'abord énergiquement »), pour donner toute sa valeur à l'opposition de *dein fessi* ; mais pour légitimer une correction, il faut un argument contraignant, et celui-ci ne semble pas l'être. De toute façon, le problème, s'il existe, est posé par la litote, mais non par le sens privatif de *impigre*, qui demeure hors de débat.

Impossible pour *impigre*, le problème est sans fondement pour d'autres termes. En bas latin, le sens d'*improuisus* est également précisé par le contexte (et par le modèle grec). Privatif, *improuisus* est attesté à de nombreux exemplaires depuis l'époque classique (Cic., *Ac.* 1, 29 : (*haec uis*) *multa improuisa et necopinata nobis propter obscuritatem... causarum*) ; préverbé, c'est un hapax, mais de sens intensif sûr : Vulg., *Sap.* 7, 21 : *quaecumque sunt absconsa et improuisa didici* (les Septante ont κρυπτὰ καὶ ἐμφανῆ) : *in-* calque ici le préverbe de ἐμφανῆ, et nous ne comprenons pas pourquoi, alors que le texte parle clairement de « choses cachées et manifestes », le Thesaurus (*s. u.*) note : « ... *male uersum uel intellectum quasi fuisset* ἀφανῆ *in LXX* ». Il en est de même pour l'hapax *incontumacia*, qui n'est pas clair à première vue : Salv., *Gub.* 4, 12 : *in eodem crimine punimus alios, nos absoluimus : intolerabilis prorsus et incontumaciae et praesumptionis* : en nous absolvant nous-même, alors qu'un chef d'accusation identique nous porte à condamner les autres, faisons-nous preuve d'un défaut d'opiniâtreté (privatif), ou d'un entêtement trop grand (intensif)? En réalité, le substantif coordonné *praesumptio* fait pencher pour la seconde interprétation : notre entêtement est lui-même présomption.

Le problème posé par la double forme et le double sens de *insomnia* / *insomnium* est illusoire. Le féminin *insomnia*, bien attesté au sens d' « insomnie » (privatif) depuis Caecil. (*ap. Non.* 209, 15), a un doublet *insomnium*. De même sens, celui-ci est en réalité un doublet métrique : il n'est pas attesté au singulier avant Cassien et, à l'époque de sa création, il fonctionne dans l'hexamètre au nominatif et à l'accusatif pluriel *insomnia*, comme pluriel du féminin, les formes *īnsōmnĭāe*, *īnsōmnĭās* n'entrant pas dans l'hexamètre[1]. On le trouve au dactyle quatrième chez Prop. 2, 25, 47, et au dactyle cinquième chez Val. Fl. 1, 329 ; 2, 140 ; 7, 6. Mais il existe un autre neutre pluriel *insomnia*, qui désigne des « songes » (notion pour laquelle il existait déjà auparavant un *som-*

1. Le mot se trouve aussi chez Plin., *Nat. H.* 20, 82, sans justification métrique, mais Pline l'Ancien emploie volontiers des termes poétiques (en particulier des composés).

nium (Enn.) qui restera beaucoup plus vivant). Le premier exemple de cet *insomnia* (dont la première attestation au singulier se trouve être aussi la première attestation en prose : Tac., *Ann.* 11, 4) apparaît (au dactyle cinquième) chez Virg., *En.* 4, 9. Didon exprime à sa sœur le trouble que lui cause la pensée d'Énée : *Anna soror, quae me suspensam insomnia terrent* ! « Anne ma sœur, quels *insomnia* m'épouvantent en me tenant dans l'angoisse ! ». On a voulu y voir des « illusions d'insomnie[1] », le mot étant alors privatif. Mais, s'il est vrai que la suite du passage n'est pas décisive, il est peu plausible de donner comme sujet à *terrent* un *insomnia* signifiant « insomnies » ; dans cet exemple, comme dans ceux où le sens de « songe » est indiscutable (ainsi chez Tac., *l. c.*, un personnage raconte un songe qu'il a fait), *insomnium* est un calque de ἐνύπνιον[2], distinct du mot de bonne formation latine *insomnia* « insomnie ».

8. Ainsi, les cas où privatif et préverbé en *in-* risquaient d'être pris l'un pour l'autre appartiennent surtout au bas latin ; ils sont en rapport avec l'apparition, à cette époque, de termes (intensifs) à préverbe *in-* non rattachés à des verbes[3], dont chacun est peu employé : on aura remarqué que, chaque fois qu'un exemple difficile se présente (*improuisus*, *incontumacia* : cf. § 7), l'intensif est un hapax et que, lorsque le privatif est en cause, il est ou beaucoup mieux attesté que le préverbé correspondant (*improuisus*), ou même seul en réalité à exister (*impigre* : § 7). En fait, le problème ne se pose vraiment (et dans de rares cas seulement) qu'à une époque où *in-* (préverbe) a acquis une valeur intensive. Mais, grâce à la phonétique, à la dérivation, à la recomposition, et surtout au contexte, jamais l'homonymie entre deux particules d'origines distinctes, un *in-* préverbe et un *in-* privatif, n'a véritablement gêné le comportement de la langue latine.

F. BADER.

1. F. de Ruyt, *Latomus* 5 (1946), 246 : « il ne s'agit... pas de rêves, mais des affres d'une insomnie entretenue par le malaise d'impressions amoureuses, qui troublent ce cœur de veuve inconsolable, et la plongent dans l'inquiétude ».

2. C'est l'avis de Meillet (*Esquisse d'une histoire de la langue latine*, 1re éd., Paris, 1928, p. 219-220).

3. Sur les intensifs en *in-*, voir Löfstedt, *Beiträge zur Kenntnis des späteren Latinität*, 117 sq. (Uppsala, 1907) ; Svennung, *Untersuchungen zu Palladius...*, 577 (Uppsala, 1935). Ces intensifs appartiennent au bas latin. Le seul ancien, *incupidus* (Afran., *Com.* 361) n'est pas d'une transmission sûre, et les autres sont bien postérieurs : *imbrute* « ualde brute » Fulg., *Aet. Mund.*, p. 168, 19 ; *impotens*, Petr. 5,5 ; *ineuectus* « qui s'élève », App. Verg., *Cul.* 100 ; 339 ; *inquietus* (cf. § 6) ; *insobrius* (Niedermann, *Essais* 69) ; *improuisus* (§ 7).